

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD030BIS-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	60
Votants	76
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 22 mars 2019.

**LE 28 mars 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : RECOMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS – ERREUR MATERIELLE**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, ROUFINIEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M. GRELLETY  
Mme AUTHIER suppléante de M. REYNET

MM. BREAU, COUNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADDES, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

**ABSENTS :**

Mmes : CONTIE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, MOTTIER, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, GEOFFROY, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, CACAN.

**POUVOIRS :**

M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme CONTIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. MACARY	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY	Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI
M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. MONTORIOL	M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADDES
M. TALLET	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. BELLEBNA	Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. CACAN	Pouvoir à	Mme LABAILS			

**OBJET : RECOMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS – ERREUR MATERIELLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant qu'**une erreur matérielle a été commise dans la rédaction de la délibération DD030-2019 du 28 mars 2019 portant sur l'élection des membres des commissions d'appels d'offres et de délégation de services publics. En effet il a été mentionné dans le délibéré que les représentants ont été désignés alors qu'ils ont été élus.

**Qu'**il convient donc de corriger cette délibération afin de bien préciser que les membres des commissions d'appels d'offres et de délégation de services publics ont été élus par le conseil communautaire.

**Ainsi, considérant** que suite au renouvellement du conseil municipal de la commune de La Chapelle Gonaguet, monsieur Alain Le Pape n'est plus conseiller communautaire.

**Que** monsieur Le Pape était membre suppléant des commissions d'appel d'offres (CAO) et de délégation de services publics (CDSP), il convient aujourd'hui de recomposer ces deux commissions.

**Que** les règles d'élection des membres de ces commissions ne permettant pas de remplacer monsieur Le Pape poste pour poste, c'est l'ensemble des membres qu'il convient de désigner.

**Considérant que** le mode d'élection de la CAO et de la CDSP est le suivant : scrutin de liste avec élection à la proportionnelle au plus fort reste.

**Que,** sauf accord unanime des conseillers, l'élection se fait à bulletin secret. En cas d'accord unanime, elle peut se faire à main levée.

**Considérant qu'**une liste de candidatures par commission est déclarée comprenant les mêmes membres que ceux qui siégeaient jusqu'à lors à l'exception de monsieur Stéphane DOBBELS et madame Bernadette PAUL qui remplacent respectivement monsieur Alain LE PAPE.

Les listes sont donc les suivantes :

Commission d'appel d'offres

- Titulaires

Mme MOULENES, MM. PASSERIEUX, PROTANO, TALLET, MOSSION.

-Suppléants

Mme DARTENCET, MM. LAROCHE, LECOMTE, LACOSTE, DOBBELS

Commission de délégation de service public

- Titulaires

MM. LECOMTE, PROTANO, TESTUT, LAROCHE, MOSSION

- Suppléants

Mme BELOMBO, MM. PASSERIEUX, LACOSTE, BUISSON, PAUL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Suite à l'élection, ont été élus comme représentants au sein de la commission d'appel d'offres :

- Titulaires

Mme MOULENES, MM. PASSERIEUX, PROTANO, TALLET, MOSSION.

-Suppléants

Mme DARTENCET, MM. LAROCHE, LECOMTE, LACOSTE, DOBBELS

- Suite à l'élection, ont été élus comme représentants au sein de la commission de délégation de service public :

- Titulaires

MM. LECOMTE, PROTANO, TESTUT, LAROCHE, MOSSION

- Suppléants


Mme BELOMBO, MM. PASSERIEUX, LACOSTE, BUISSON, PAUL

- La présente délibération annule et remplace la délibération DD030-2019 du 28 mars 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	03 MAI 2019	Pour extrait conforme	03 MAI 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	03 MAI 2019	Périgueux, le	03 MAI 2019

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 03/05/2019

Reçu en préfecture le 03/05/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20190328-DD030BIS2019-DE